

Atlas de la Biodiversité Intercommunale

Nouveau : Une plateforme participative

Dans le cadre de la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), lancé en octobre 2023, Saint-Brieuc Armor Agglomération lance un observatoire participatif en ligne.

1. À quoi sert cette nouvelle plateforme contributive ?

CONTRIBUEZ A L'ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES DU VIVANT SUR NOTRE TERRITOIRE : Vous avez observé une salamandre dans votre jardin, un hérisson le long d'un chemin ou découvert des plantes invasives telles que la Renouée du Japon derrière un stade de foot ? **Signalez-le et partagez vos observations sur la nouvelle plateforme contributive.**

La **plateforme en ligne est simple et ludique**. Elle permet aux utilisateurs de signaler la présence d'un animal, d'une plante, d'un champignon ou d'un site d'intérêt comme un arbre, une mare, une haie ou une prairie pourraient servir d'habitats naturels.

ACCÉDEZ EN UN COUP D'OEIL AUX ESPECES ET HABITAT D'INTERÊT PRES DE CHEZ VOUS : Cette plateforme permet de **rechercher une espèce** sur la carte ou simplement de **découvrir la biodiversité présente dans sa commune**.

2. Comment ça marche ?

Connectez-vous sur : <https://biodiversite.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

1. Consultez l'une des 2 cartes disponibles (*espèces animales, végétales, champignons... ou milieux et habitats d'intérêt, mares, boisements..*). Une carte de l'agglo s'affiche. Positionnez votre observation sur la carte sélectionnée. Une liste d'espèces est pré-enregistrée pour gagner du temps. Et pour ceux qui ne connaissent pas le nom d'une espèce, une description et une photo peuvent être ajoutées.
2. Rentrez vos observations en cliquant sur le bouton « j'ajoute une observation » et suivre les étapes.
3. Une fois l'observation renseignée, elle est envoyé pour validation et traitement par nos services.



Il est également **possible de se créer un compte personnel** afin de centraliser toutes ses observations au même endroit. Une fois son compte créé, un mail de validation sera envoyé sur votre boîte mail pour l'activer. Il suffit ensuite de se connecter avec ses identifiants définis lors de l'inscription.

FOCUS | L'objectif de cet outil est d'alimenter une base de données (espèces communes ou rares) qui contribuera à l'état des lieux de la biodiversité sur notre territoire. En effet, toutes les informations recueillies pourront intégrer un **diagnostic scientifique**, mené en parallèle par l'association VivArmor Nature, pour définir sur le long terme des actions de préservation de la biodiversité.

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale, prévu pour fin 2025, cartographiera et identifiera les enjeux en matière de biodiversité du territoire et deviendra un outil clé pour **aider à la prise de décisions**.

3. Plus d'infos

Saint-Brieuc Armor Agglomération - Direction de la Transition écologique / Pôle biodiversité / 02 96 77 60 10

ANNEXE

Atlas de la Biodiversité Intercommunale

Un Atlas de la Biodiversité Intercommunale, c'est quoi ?

Un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) est un **inventaire des milieux et des espèces** présents sur un territoire donné. Impliquant de nombreux acteurs locaux (élus, citoyens, associations, etc.), la réalisation de cet inventaire permet de **cartographier et d'identifier les enjeux en matière de biodiversité, à l'échelle du territoire.**

Un outil participatif et pédagogique au service d'un territoire

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale permet à Saint-Brieuc Armor Agglomération, de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. **Mais l'ABI constitue avant tout un véritable outil participatif et pédagogique.** Il associe les communes, les habitants, les associations locales et plusieurs partenaires scientifiques coordonnés par VivArmor Nature, qui copilotera ce projet.

Au-delà d'un inventaire du vivant et d'une cartographie des milieux, cet atlas permettra d'identifier les **enjeux prioritaires de conservation du territoire**, afin qu'ils soient partagés par tous, et **intégrés dans les politiques publiques et les projets d'aménagements de l'agglomération.**

Il aura la particularité d'intégrer une **trame noire**, ces corridors sans éclairage artificiel nocturne, cruciaux notamment pour certains oiseaux et insectes de nuit. **Cette trame noire constituera la spécificité de l'ABI de Saint-Brieuc Armor Agglomération.** Le but est de diminuer la pollution lumineuse et d'arriver à terme à une gestion différenciée de l'éclairage, en lien avec les documents d'urbanisme, sur l'ensemble du territoire. Une étude dédiée sera menée en parallèle de celle de VivArmor Nature. Elle viendra donc compléter la trame verte et bleue, aussi produite dans le cadre de l'atlas, qui identifiera pour sa part les continuités écologiques permettant aux espèces terrestres et aquatiques de circuler et d'interagir.

- **Connaître** la richesse de la biodiversité locale, les milieux fragilisés, menacés, à protéger ou à préserver et les porter à connaissance des acteurs du territoire.
- **Découvrir et faire découvrir** les enjeux environnementaux du territoire et proposer des actions de préservation basées sur les solutions fondées sur la nature.
- **Valoriser** l'écologie, la ruralité du bassin, le tourisme vert.
- **Sensibiliser** l'ensemble des acteurs du territoire, la population, les élus.
- **Intégrer** la biodiversité aux politiques d'aménagement du territoire et à chacun des projets.

*Le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale est financé à hauteur de 80 % (Région, Contrat Nature, Office Français de la Biodiversité). Il se construit en plusieurs **étapes** : pré-diagnostic avec les 32 communes, inventaire, analyse fonctionnelle (Trame Verte et Bleue de l'agglomération), plan d'actions de l'agglomération et une phase continue de sensibilisation... Les informations issues de ces diagnostics seront accessibles pour le 31 décembre 2025.*

